09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Chiffres du budget économique 2018

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2018, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

La zone euro a connu une nette embellie en 2017, son PIB progressant de 2,5 %. Son économie a profité du dynamisme du commerce mondial et a également été progressivement soutenue par le raffermissement de la demande intérieure. Plusieurs indicateurs de confiance sont actuellement à leur niveau le plus élevé atteint au cours des dernières années et laissent présager une dynamique marquée au cours du premier semestre 2018. La croissance du PIB de la zone euro dans son ensemble s'élèverait à 2,2 % en 2018. Différents risques pourraient toutefois perturber ce scénario. Il s'agit notamment de la problématique de l'endettement en Chine, des tensions géopolitiques et de l'incertitude quant au Brexit. De plus, une hausse imprévue de l'inflation pourrait entraîner une forte hausse des taux d'intérêt à long terme.

La croissance de l'économie belge a été solide au cours du premier semestre 2017 avec une croissance trimestrielle moyenne de 0,6 %. Après un troisième trimestre décevant (0,2 %), la croissance du PIB s'est redressée durant le quatrième trimestre (0,5 %). Soutenue par la confiance des entrepreneurs et des consommateurs qui s'est encore accrue au début de l'année, l'économie belge devrait à nouveau enregistrer une bonne prestation en 2018, avec une croissance trimestrielle moyenne de 0,5 % au cours du premier semestre et de 0,4 % au cours du second semestre. C'est surtout la consommation des particuliers qui se renforcerait cette année, avec pour corollaire une légère accélération de la croissance du PIB qui passerait de 1,7 % en 2017 à 1,8 % en 2018.

L'emploi intérieur a augmenté de 1,4 % l'an dernier, soit légèrement plus qu'en 2016. La nette progression de l'emploi intérieur intervenue au cours des deux dernières années s'explique non seulement par l'amélioration de la conjoncture, mais également par les mesures visant à réduire le coût du travail. Ces mesures ont rendu la croissance de l'activité du secteur marchand particulièrement intensive en main-d'oeuvre au cours des deux dernières années (surtout en 2016). Pour 2018, on s'attend à une progression de l'emploi de 1,2 % (soit 57 000 unités), laquelle est moins importante qu'en 2017 et intervient dans un contexte de hausse du coût salarial. Compte tenu de la poursuite de la croissance de la population active, le nombre de chômeurs diminuerait de 35 000 unités en 2018, en net recul pour la quatrième année consécutive.

L'inflation belge s'est établie à 2,1 % en 2017. Le ralentissement de l'inflation à 1,7 % en 2018 s'explique presque exclusivement par la baisse du prix de l'électricité. La dynamique plus soutenue des coûts salariaux aurait pour effet une hausse progressive de l'inflation sous-jacente, même si l'appréciation de

l’euro atténue quelque peu cette évolution. L’indice santé augmenterait de 1,6 % cette année. Selon nos prévisions mensuelles relatives à l’indice santé, l’indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (105,10) serait dépassé en septembre 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

© 2020 - news.belgium.be